

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2026/0160/119 du 4 juin 2026 du **Ministre du Travail** accorde à la société IMMOBILIERE WINDHOF II SA à exploiter un chantier d'excavation de terres polluées et stockage de déchets dangereux à Windhof, numéro cadastral 12/43/2301 section C de Goetzingen commune de Koerich.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre

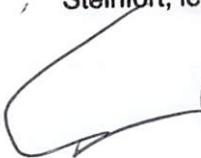


Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 17 JUIN 2026

Steinfort, le 17 JUIN 2026


Le bourgmestre




Le secrétaire communal